A.S.P.E.C.T.

## Association pour la sauvegarde

et la promotion de l’environnement

du Conquet

1 rue Aristide Briand

## 29217 Le Conquet

## Le Conquet, le 16 octobre 2015

**Compte rendu réunion du Conseil d’Administration du 9 octobre 2015**

Etaient présents :

M Alain Brenterc’h

Mme Marie-Claude Burdin

M Jean Chabrol

Mme Josiane Clochon

M Christian Garnier

Mme Marie-Françoise Malo

M Yves Colleau

Absentes excusées  : Mme Jacqueline Ruel, Mme Michèle Gendrot

Adhérent appelé pour ses compétences: Philippe Gay

-------------------------------------

**I/Composition du bureau**

Après avoir salué la venue de M Yves Colleau suite au vote de l’assemblée générale du 20 septembre, et le départ de M Laurent Guillois, nous avons procédé aux nominations suivantes :

* + Présidente : Josiane Clochon
  + Vice-présidente : Marie-Claude Burdin
  + Vice-président : Jean Chabrol qui remplacera la présidente en cas d’empêchement
  + Secrétaire : Michèle Gendrot
  + Trésorière : Jacqueline Ruel

sont réélus à l’unanimité

Michèle Gendrot contactera la préfecture pour connaitre et effectuer les formalités de déclaration du nouveau conseil d’administration.

**II/ Commentaires de l’AG du 20 septembre qui conduisent à affronter des sujets sensibles**

Présence active des adhérents (une trentaine)

Absence de la presse regrettée

M Yves Colleau, qui a l’avantage d’avoir un point de vue extérieur sur la manière dont s’est déroulée l’AG, estime que les interventions des adhérents se sont limitées à des « détails ». Il se demande s’ils sont vraiment au courant des chantiers dans lesquels s’est engagée ASPECT et regrette l’absence de présentation globale des dossiers AVAP, PLU ou PLUI, et AGENDA 21 avec les interactions entre ces démarches. Il voit mal qu’elle est la « vision » à long terme d’ASPECT pour la commune.

Réponses :

1) Faute d’orientation directrice de la municipalité, faute de « vision »à moyen terme sur l’avenir de la commune (ex : elle s’engage dans une démarche AVAP sans en avoir mesuré les conséquences, qu’elle n’assume d’ailleurs pas ; elle risque de s’engager dans un PLUI sans avoir pesé les avantages et les inconvénients d’une telle décision), ASPECT ne peut que se positionner par rapport aux choix d’action de la mairie. Ainsi, elle approuve pleinement l’AVAP ; mais on en arrive au paradoxe suivant : elle va peut-être devoir défendre ce projet voulu par le maire, contre le maire lui-même qui semble freiner et contribuer à faire reculer le moment de sa mise en œuvre.

La prochaine Commission Locale de l’AVAP devait avoir lieu en octobre. Pour l’instant les 3 membres d’ASPECT concernés, dont notre vice-président, n’ont pas reçu de convocation : la question sera posée à la mairie.

2) Les membres du CA approuvent l’idée de construire un schéma synoptique des dossiers en cours. Mais des questions se posent alors :

a) à qui sera destiné ce tableau d’ensemble ? Aux adhérents ? Aux Conquétois ?

Est-il opportun d’informer ces derniers, en particulier de l’AVAP ? Notre position n’est pas encore précisée pour les raisons suivantes :

-ne serait-ce pas se substituer à la municipalité que de le faire ?

-informer sur l’AVAP, en cours d’élaboration, publiquement, c’est nécessairement annoncer les contraintes futures auxquelles devront se soumettre les constructions et transformations de l’habitat dans le périmètre défini. Comme nous craignons beaucoup les réticences de certains habitants concernés, il peut sembler plus tactique de repousser le moment d’informer

- rappelons qu’une « défense de l’AVAP » est déjà sur notre site

Quant à informer sur le PLUI, il est aisé de le faire, mais s’il faut s’engager et se positionner, c’est prématuré, car nous n’avons pas nous-mêmes réfléchi sur les avantages et les inconvénients de ce qui serait un transfert de pouvoir. Notre réponse dépend aussi du jugement que nous portons sur les personnes qui, à la CCPI seraient en charge de ce dossier.

b) par quel canal informer ? -notre site n’est sans doute pas consulté par beaucoup de Conquétois, qui dans leur majorité n’ont ni le temps, ni l’intérêt pour des problèmes trop éloignés de leurs préoccupations quotidiennes.

- la feuille info hebdomadaire est exclue

-il resterait les journaux locaux : mais comment rendre ce type de sujets attractif ?

**III/ TAP**

Le lundi 28 Septembre, j’ai adressé une lettre au maire, à Mme Cam et à Mr Milin au sujet des TAP en leur faisant part de la déception des membres d’ASPECT impliqués dans les TAP 2014-2015. Notre projet pour l’année 2015-2016, présenté en Juin dernier aux responsables des TAP, n’avait suscité aucune objection. Il s’agit de sensibiliser les enfants à une perception paysagère du parc de Beauséjour et de planter avec eux un rideau d’arbres en bas du parc, qui voilerait le toit du garage.

Sans réponse à ce jour nous solliciterons un rendez-vous avec comme objectif de ne pas être instrumentalisé.

**IV/ AGENDA 21.**

Ceux qui veulent s’inscrire pour rédiger les « fiches ACTION » doivent le faire individuellement auprès de Mr Coquillaud, membre du Comité de Pilotage.

Voici son adresse mail : [agenda21leconquet@gmail.com](mailto:agenda21leconquet@gmail.com)

Nous le ferons au nom d’ASPECT pour l’action de renforcement des règles d’urbanismes

**V / QUESTIONS DIVERSES**

Selon l’observation de plusieurs d’entre-nous, un nouveau permis est affiché sur la maison Bihannic, Corniche du Drellach. Jean a résumé sur notre site Internet les tours et détours de cette affaire.

La vaste maison rampe de Porsliogan, telle quelle, s’intègre mal dans le site, bien qu’elle ait reçu la bénédiction de l’ABAF. Attendons de la voir achevée pour mieux en juger.

----------------------------------------

En conclusion nous avons décidé de nous rendre à la mairie pour évoquer l’agenda de la CLAVAP, développer notre démarche pour TAP, faire acte de candidature pour l’Agenda 21, vérifier l’affichage des permis de construire et en particulier le dossier Bihannic